



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 août 2018

La BCE invite à formuler des commentaires sur le projet de règlement de la BCE relatif aux statistiques du marché monétaire

- La modification du règlement vise à simplifier le dispositif de déclaration et à améliorer la qualité des statistiques du marché monétaire de l'euro déclarées auprès du Système européen de banques centrales (SEBC).
- La BCE recueille les commentaires jusqu'au 10 septembre 2018.

La Banque centrale européenne (BCE) collecte les données sur le [marché monétaire de l'euro](#) depuis le 1^{er} juillet 2016, conformément au règlement BCE/2014/48 concernant les statistiques des marchés monétaires : le règlement relatif à la collecte d'informations statistiques des marchés monétaires (*Money Market Statistical Reporting (MMSR) Regulation*). Depuis lors, des données détaillées ont été déclarées par les plus grandes banques de la zone euro pour les transactions libellées en euros sur les compartiments suivants du marché monétaire : opérations en blanc, opérations garanties, *swaps* de change et *swaps* au jour le jour (OIS).

Afin d'améliorer ses statistiques sur le marché monétaire, la BCE publie ce jour un [projet de règlement modifiant le règlement BCE/2014/48](#) (le règlement MMSR).

Le règlement portant modification permettra de garantir que les transactions avec toutes les contreparties financières seront couvertes par le règlement MMSR. Il favorisera également encore davantage la déclaration de l'identifiant d'entité juridique (*Legal Entity Identifier – LEI*) des contreparties, lorsque celui-ci est disponible, afin de garantir que la collecte des données bénéficie de l'utilisation obligatoire étendue du LEI lors des déclarations dans l'Union. En outre, le règlement renforcera les obligations des déclarants à respecter les normes élevées conçues pour protéger l'intégrité des informations. Le projet de règlement précise également que les données collectées peuvent être utilisées pour le développement et la gestion d'un taux d'intérêt au jour le jour sur les opérations d'emprunt en blanc.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 6 août 2018

La BCE invite à formuler des commentaires sur le projet de règlement de la BCE relatif aux statistiques du marché monétaire

Les commentaires sur le projet de règlement peuvent être soumis jusqu'au 10 septembre 2018. La BCE étudiera les commentaires reçus lors de la finalisation du règlement et publiera un compte rendu. Les documents principaux – le projet de règlement et un exposé des motifs – sont disponibles sur le [site internet](#) de la BCE à titre d'informations générales.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Silvia Margiocco
au : +49 69 1344 6619.**

Notes :

La collecte des informations statistiques sur le marché monétaire est régie par le règlement (UE) n° 1333/2014 de la Banque centrale européenne du 26 novembre 2014 concernant les statistiques des marchés monétaires (BCE/2014/48) (JO L 359, 16.12.2014).

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France